Conseil des droits de l’homme

44e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Colombie**

Genève, 7 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Colombie et la remercie pour sa présentation. Nous tenons à saluer l’approbation de la politique de démantèlement des organisations criminelles qui a pour objectifs d’agir sur les causes structurelles de la violence et d’améliorer la protection des défenseurs et défenseuses des droits de l’homme.

La Suisse fait les recommandations suivantes à la Colombie :

1. Prendre des mesures urgentes pour garantir des enquêtes rapides, indépendantes et impartiales sur les allégations d'attaques et menaces contre les défenseurs des droits de l'homme et les dirigeants sociaux et leurs communautés, et traduire en justice tous les responsables présumés.
2. Réviser et renforcer les mécanismes permettant une participation effective aux décisions de l’Etat, en particulier pour les communautés autochtones et afro-colombiennes.
3. Dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 5 de l’accord de paix, garantir des réparations et garanties de non-répétition effectives centrées sur les victimes.

Je vous remercie.